



Forum: Trucs en vrac

Topic: Linky : une victoire juridique ?

Subject: Re: Linky : une victoire juridique ?

Publié par: tignothe

Contribution le : 22/07/2023 23:09:55

Bonjour,

Citation :

Tof81

c'est que le Linky n'émet pas d'onde électromagnétique, car c'est une transmission pas fil.

― Cher tof, tu as mal lu ou alors tu ne comprends pas (ne veux pas ...) ce que tes yeux voient correctement, dans l'article, il est dit : je cite « Celui-ci **émet donc des ondes électromagnétiques à travers tout le logement**, heureusement sans danger selon un rapport publié en 2016 par l'Anses.»

— Alors ne vient pas ici affirmer le contraire sur la base de "rien du tout" !

Ce que tu n'as pas l'air de comprendre, ce n'est pas le compteur en lui-même qui est émetteur d'ondes électromagnétiques, mais bien le système de transmission utilisé pour transmettre les informations. Naturellement, manifestement, tu n'as rien compris à ce problème technique, car ce n'est pas une transmission par fil, mais bien une transmission au moyen du courant « CPL » (courant porteur en ligne). Les données informatiques transitent avec l'électricité sur une haute fréquence, d'où les ondes électromagnétiques. Cqfd.

— Alors à moins de penser que la justice est complètement stupide, il va falloir trouver une argumentation différente pour laisser entendre que le compteur Linky est complètement étranger à ce phénomène d'ondes électromagnétiques.— À moins que tu puisses nous présenter une argumentation suffisamment étayée pour aller plus loin dans le débat.

— À te lire.